



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au document budgétaire, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 552 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 de la commune de Hoenheim sera présenté au Conseil municipal le 16 décembre 2024.

Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2025 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt. Un emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif, mais devrait être retiré lors du budget supplémentaire grâce à l'affectation du résultat 2024.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La maîtrise de la masse salariale, malgré les augmentations liées aux cotisations
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des bâtiments et des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des taxes communales (taxes foncières et d'habitation) dans un contexte de baisse probable des concours de nos partenaires financiers
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (éclairage public par LED, etc) et le lancement de nouveaux projets dont notamment la reprise du projet de rénovation/extension de l'école maternelle du Ried.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	2 847 870,00 €	28,91 % des dépenses réelles de fonctionnement	-1,36 % par rapport au budget de l'année 2024
Charges de personnel :	5 481 010,00 €	55,65 % des dépenses réelles de fonctionnement	+6,08 % par rapport au budget de l'année 2024
Atténuations de produits :	568 000,00 €	5,77 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,89 % par rapport au budget de l'année 2024
Autres charges de gestion courante :	940 995,00 €	9,55 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,04 % par rapport au budget de l'année 2024
Charges financières :	10 000,00 €	0,10 % des dépenses réelles de fonctionnement	-40,48 % par rapport au budget de l'année 2024
Charges spécifiques :	2 000,00 €	0,02 % des dépenses réelles de fonctionnement	-96,59 % par rapport au budget de l'année 2024

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	8 500,00 €	0,08 % des recettes réelles de fonctionnement	+0,00 % par rapport au budget de l'année 2024
Produits des services :	599 379,00 €	5,71 % des recettes réelles de fonctionnement	+7,02 % par rapport au budget de l'année 2024
Impôts et taxes :	7 608 450,00 €	72,45 % des recettes réelles de fonctionnement	+6,82 % par rapport au budget de l'année 2024
Dotations et participations :	2 105 720,00 €	20,05 % des recettes réelles de fonctionnement	-1,52 % par rapport au budget de l'année 2024
Autres produits de gestion courante :	179 370,00 €	1,71 % des recettes réelles de fonctionnement	-64,35 % par rapport au budget de l'année 2024
Produits spécifiques :	200,00 €	0,002 % des recettes réelles de fonctionnement	-98,00 % par rapport au budget de l'année 2024

4 – Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2025 s'équilibre à 10 509 119,00 € en section de fonctionnement et 2 515 580,00 € en section d'investissement. Il n'y a pas de budget annexe.

5 – Crédits d'investissement

Au budget primitif 2025, les dépenses de la section d'investissement sont de 2 515 580,00 €, dont 2 106 300,00 € de dépenses d'équipement. Outre le remboursement du capital des emprunts, ces crédits correspondent à diverses prévisions de travaux ou d'équipements (reprise du projet de rénovation/extension de l'école maternelle du Ried, éclairage public par LED, rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville et du parvis de la salle du Conseil municipal, rénovation du mur nord de la salle des sports, aménagement des terrains de tennis extérieurs, achat de véhicules électriques etc).

Une autorisation de programme de 8 000 000 € TTC sur les exercices comptables 2025 à 2029 permettra le financement du projet de rénovation / extension de l'école maternelle du Ried : les crédits de paiement pour l'année 2025 sont de 140 000 € TTC.

L'Etat devrait participer par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour environ 300 000,00 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

Dans les prévisions du budget primitif 2025, l'épargne brute est de 651 744,00 €. L'épargne nette prévisionnelle est de 354 964,00 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la commune de Hoenheim s'élève à 289 218,85 €, soit 25,04 € par habitant, alors que la moyenne de la strate s'élevait en 2022 à 801 € par habitant.

8 – Capacité de désendettement

Dans les prévisions du budget primitif 2025, la capacité de désendettement (rapport entre épargne brute et encours de la dette) est de 0,4 ans.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux sont maintenus en 2025 par rapport à 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios inscrits au budget primitif 2025 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 852,66
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 909,07
- Dépenses d'équipement brut / population = 182,33
- Encours de la dette / population = 25,04
- Dotation globale de fonctionnement / population = 65,36
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 55,64 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 96,56 %
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement = 20,06 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 2,75 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement = 6,21 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2025, 137 emplois budgétaires seront ouverts (80 à temps complet et 57 à temps non complet). Les effectifs pourvus représenteront 97,47 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGAS, DST).

90,1% du personnel sont des agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 30 postes
- Filière technique : 31 postes
- Filière sociale : 30 postes (agents rattachés au service petite enfance et au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (service petite enfance)
- Filière culturelle : 15 postes (école de musique)
- Filière animation : 28 postes (agents rattachés au service des affaires scolaires et au service jeunesse)

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2025 représentent 5 481 010,00 €.

Fait à Hoenheim, le 27 novembre 2024



Vincent DÉBES

Maire de Hoenheim
Vice-président de l'Eurométropole